

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 6 février 2017.

RÉSOLUTION

2017-050

TRANSPORT ROUTIER

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le 29 juillet 2016, l'annonce d'une contribution financière de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux d'amélioration de la route Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette aide financière, les travaux doivent être terminés au plus tard le 10 février 2017, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a confirmé à la Commission la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission le dossier de vérification constitué en vertu des exigences du programme d'aide aux fins d'audits possibles sur la conformité d'utilisation de la contribution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission prend acte de la réalisation des travaux au montant de 52 907 \$ sur la route Lafontaine, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission prend acte qu'un dossier de vérification a été constitué par la Ville en vertu des exigences du programme d'aide.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire